

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le 15 avril 2020

Bureau : Environnement et territoire

Affaire suivie par : Nathalie BROSSE
Tél : 04 70 48 77 79
nathalie.brosse@allier.gouv.fr

Note de présentation

L'entreprise EUROFINS sollicite une autorisation de capture des poissons à des fins scientifiques en procédant à des pêches électriques.

Ces pêches sont effectuées à la demande de l'Office Français de la Biodiversité, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010 approuvant le schéma national des données sur l'eau.

Les opérations permettront l'acquisition de données hydrobiologiques piscicoles sur les huit stations retenues. Les cours d'eau concernés sont les suivants :

- la Loire à LUNEAU,
- le Roudon à SALIGNY/ROUDON,
- le Sichon à FERRIERES/SICHON,
- la Bouble à CHAREIL-CINTRAT,
- la Queue à COULANDON,
- l'Oeil à VILLEFRANCHE D'ALLIER,
- l'Aumance à HERISSON,
- l'Aumance à COSNE D'ALLIER,
- la Vouzance à NEUILLY EN DONJON,
- le Jolan à CUSSET.

Les opérations de capture se dérouleront du 15 mai au 31 octobre 2020.

Les articles R 432-5 à R 432-10 du Code de l'Environnement encadrent l'organisation de ces opérations dont les autorisations sont délivrées au titre des articles L 431-2 et L 436-9 du Code de l'Environnement à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est soumis à consultation du public.

Le projet d'arrêté préfectoral est consultable soit sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr> soit à la Préfecture – bureau des procédures d'intérêt public – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 MOULINS.

Le dossier de demande est consultable à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Environnement et Territoire – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage (pref-avis-public@allier.gouv.fr) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.